

## **Règlement du jeu - concours « Ma vie étudiante en France » Organisé par Campus France Algérie en partenariat avec Condor**

### **Article 01 : L'organisateur**

Campus France Algérie, en partenariat avec Condor, organise un jeu-concours à destination d'étudiants algériens actuellement en France dans le cadre de leurs études.

### **Article 2 : Durée**

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 28 février.

### **Article 3 : Conditions de participation au concours**

La participation au jeu- concours se fait en ligne. Pour y participer, les étudiants doivent remplir le [formulaire suivant](https://bit.ly/2D8KJrt) : <https://bit.ly/2D8KJrt>

Tout mineur participant sera considéré pour les besoins de la présente application comme ayant obtenu l'accord préalable de son tuteur.

Les participations ne devront en aucun cas contenir des propos, commentaires, vidéos ou images insultants ou dégradants, contraires aux lois et règlements, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou portant atteinte aux droits d'un tiers.

### **Article 4 : Mécanisme du concours**

Pour participer au concours, le participant doit remplir le formulaire suivant et y ajouter les éléments demandés : <https://bit.ly/2D8KJrt>

Il valide la lecture du règlement en cliquant sur la case à cocher « J'ai lu et j'accepte le règlement du jeu-concours » pour finaliser son inscription.

### **Article 5 : Désignation des gagnants**

A l'issue du concours, les gagnants seront choisis par un jury en fonction des clichés présentés.

La déclaration des gagnants sera communiquée sur la page officielle Facebook [Campus France Algérie](#).

Les gagnants seront contactés par email en vue de les inviter à recevoir leurs cadeaux.

Toutes fausses informations entraînent l'élimination du gagnant.

## **Article 6 : Les lots mis en Jeu**

Les meilleures contributions seront récompensées par des lots de cadeaux offerts par l'entreprise Condor.

- **05 smartphones**
- **Un ordinateur portable**

Les meilleures photos pourraient également faire l'objet d'une exposition au sein des espaces Campus France Algérie.

## **Article 7 : Droits d'utilisation des clichés**

Tout participant autorise Campus France Algérie à utiliser, publier et diffuser les clichés et travaux présentés pour le concours.

## **Article 8 : Utilisation de l'identité du gagnant**

Chaque gagnant autorise par avance Campus France Algérie et Condor à publier et/ou à diffuser son nom, son prénom, son adresse et éventuellement sa photo lors de toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération ainsi que des opérations ultérieures de communication sur les marques des organisateurs, sans que ces publications puissent ouvrir droit à une quelconque indemnité ou rémunération ou tout autre recours de quelque nature qu'il soit,

## **Article 8 : Clauses particulières**

La participation au concours comprend l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des résultats du concours.

Les organisateurs ne seraient pas tenus pour responsables si, pour quelque raison que ce soit, la connexion Internet du participant devait être interrompue ou si le participant n'a pas pu accéder au site durant la période du jeu ou si un dommage (virus informatique...) a été subi lors de la participation.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, écourter, interrompre, ou annuler le présent Concours.

## **Article 9 : Fraude**

Campus France Algérie et Condor pourront annuler tout ou une partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

**Article 10 : Modifications, Réserves, Limitations des responsabilités**

Dans l'éventualité d'un cas de force majeure ou de tout autre évènement indépendant de sa volonté, qui rendrait impossible la poursuite du concours conformément au présent règlement. La responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée de ce fait, et aucun dédommagement ne pourrait être demandé par les participants.

Les organisateurs se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

**Article 11 : Le règlement du jeu**

Le règlement du concours est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.

Le règlement est consultable dans son intégralité sur le site Campus France Algérie.

Le simple fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement